



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°2 - Mai 2005

Snpes-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris - tél. : 01.42.60.11.49 - fax. : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

Édito :

La direction de la PJJ continue d'appliquer les dispositions des lois Perben à l'égard des mineurs : intervention en quartiers mineurs, lancement du programme EPM, implantation de nouveaux CEF, etc...

Mais les précautions de langage et les efforts déployés pour donner un habillage éducatif à ces orientations ne trompent pas les personnels attachés à la mission éducative de la PJJ. C'est pourquoi, les actions se mettent en place ou s'amplifient ; elles recueillent souvent l'assentiment des personnels et de nos partenaires, conscients du véritable projet qui est à l'œuvre : la transformation profonde de l'institution au service d'une mise à l'écart de la jeunesse en difficulté.

Dans le même temps, le travail dans les services est rendu de plus en plus difficile par le manque de moyens et l'absence de reconnaissance des professionnels. Et la DPJJ se tromperait lourdement si elle négligeait le message envoyé par les personnels qui se mettent en grève pour dénoncer l'intervention en quartier mineurs, elle se tromperait lourdement en n'entendant pas leur détermination à défendre la mission éducative de la PJJ.

Comme au CAE d'Aulnay, comme à Lavaur, à Orvault comme ailleurs, développons les liens entre nous et à l'extérieur, informons-nous mutuellement de tout ce qui se tisse et se construit pour développer la mobilisation contre la politique d'enfermement des mineurs.

Intervention en quartier mineur :

100 % de grévistes au C.A.E. d'Aulnay-sous-Bois dans un département mobilisé !

Cinq collègues du CAE d'Aulnay ont reçu courant mars, un ordre de mission pour assister au stage du PTF sur l'intervention en quartier mineur. Sans plus de considération pour les suivis de mesures en cours, les audiences prévues au tribunal, ou les rendez-vous partenariaux ! Nos collègues étaient convoqués toute séance tenante pour une plongée profonde dans le monde de la pénitentiaire.

Dans la circulaire de mobilité 7 postes (1 Chef de service et six éducateurs) sont créés pour le travail en détention, et aucune création de postes éducatifs pour les services du département !

Six éducateurs c'est l'équivalent de 150 suivis de jeunes en milieu ouvert. C'est autant de travail de prévention, d'insertion et de suivis (y compris lors de leur éventuelle détention) qui ne seront pas assurés !

Conscient de cette réalité, les personnels du département étaient en grève le 4 Avril, avec assemblée générale le matin à la DD et intervention l'après midi à l'IRTS de Parmentier. Une cinquantaine de collègues se sont retrouvés pour une distribution de

tracts aux élèves de l'école. Nous sommes ensuite montés, toujours nombreux au PTF, rejoints par des camarades de toute la région parisienne. Les huit stagiaires présents ont écouté pendant plus d'une heure les raisons de notre colère, en lieu et place d'une intervention de la Directrice adjointe du quartier mineur de Bois d'Arcy.

Nous nous sommes rendus ensuite à la direction régionale, ou le DR après quelques tergiversations, a accepté de nous recevoir. A nos questions, il a répondu sur la forme de la convocation au stage, que celle-ci était le fait d'une harmonisation difficile avec le PTF. Sur le fond, il s'est engagé faire état auprès du Directeur de la PJJ, de notre opposition maintenue et militante à la mise en place de la politique d'enfermement des mineurs et de détournement de la PJJ des missions d'éducation.

Cette journée n'était qu'une étape, nous entendons continuer de convaincre les collègues et les partenaires, afin de résister pied à pied au détournement des missions de la PJJ et aux tentatives d'asphyxie des services existants.

EPM d'Orvault (44) : lancement du collectif

Le 31 mars, une réunion publique s'est tenu à Orvault, site d'implantation du futur E.P.M. de Loire-Atlantique.

Organisée sous la houlette d'Orvault Avenir, association citoyenne de gauche, avec la participation du SNPES, du SNEPAP, de la LDH, du collectif d'action sociale 44, et du collectif départemental contre les dérives sécuritaires, cette soirée-débat a réuni une centaine de personnes, militants ou simples citoyens concernés par le sort réservé à la jeunesse en difficulté. Après les interventions de travailleurs sociaux de l'ASE, de prévention spécialisée, de la PJJ et de la pénitentiaire, les échanges avec la salle ont tourné autour de la question de l'enfermement en général et des mineurs en particulier, de la pénalisation de la pauvreté et des

alternatives à construire face aux choix sécuritaires mis en œuvre par ce gouvernement.

Cette première réunion a permis de mesurer l'écho rencontré par notre positionnement contre l'enfermement des mineurs et de nouer des contacts utiles pour le lancement d'un collectif anti-EPM.

Le SNPES 44 s'est depuis adressé à l'ensemble des collectifs locaux, des syndicats, des partis et des assos en relayant au plan local l'appel à créer des collectifs et en diffusant largement le dossier « PJJ : Maillon de la chaîne pénitentiaire ? ». Un travail auprès des médias locaux est également en cours. La section prépare la réunion constitutive du collectif.

Contact : pjj.bpl@snpespjj.fsu.fr

La mobilisation se poursuit : Contre la prison des mineurs de Lavour,

À L'appel du Collectif anti-EPM : SNPES-PJJ/FSU, P.C., F.S.U., L.D.H., Ras l'front, Syndicat de la Magistrature, L.C.R., un rassemblement s'est tenu le 9 avril 2005, place du Capitole à Toulouse. Ce rassemblement faisait suite à la manifestation qui avait eu lieu dans les rues de Lavour, le 5 février dernier.

250 personnes se sont retrouvées pour protester contre la création prévue de 7 prisons pour mineurs de 13 à 18 ans. Portés par les couplets chantés par Jean-Paul « au pénitencier, l'on te mène à 13 ans, il n'est plus d'indulgence, il est fini le temps de l'enfance, des jeux interdits et de l'innocence.... » les manifestants ont contesté les économies du gouvernement sur les hôpitaux, les écoles, la prévention, l'insertion et le logement, et ont défilé vers la Préfecture pour y déposer une lettre ouverte qui exige le retrait de ce projet et réclame des moyens pour une autre politique éducative.

En fin de manifestation, un appel a été lancé :

- pour poursuivre la signature de la pétition (2500 actuellement)

- pour interpeller les députés de la région

Par ailleurs a été annoncé un forum qui aura lieu à Lavour le samedi 11 juin 2005 intitulé :

« 8 heures contre l'enfermement et pour l'éducation et la culture ».

Les médias ont couvert la manifestation :

- par des annonces radio y compris France Info et 7 minutes sur FR3 Sud le 12 avril,

- par deux articles dans la dépêche locale et grand sud, qui nous ont permis de dénoncer ce projet tant du point de vue financier, que du point de vue des places prévues en détention, puisqu'en 2003 il y avait 20 places de prison pour les mineurs, qu'actuellement il y en a 40, et qu'avec la création de cet E.P.M. ce seront 100 places pour 2006 alors que le nombre des mineurs incarcérés est en baisse. Par ailleurs la philosophie du projet a de nouveau été dénoncée : « Prison ne rime pas avec éducation, même avec une école 5 étoiles à l'intérieur ».

1er CEF public en IDF ou la réflexion d'un directeur régional et d'un directeur départemental...

D'un CEF localisé à Epinay/Orge en face de la direction départementale, à deux pas d'une gare RER, au cœur d'un quartier nous passons à une CEF en face d'un "centre de jour" à deux pas du musée de l'histoire de la PJJ au cœur de la Ferme de Champagne ! Voici les pérégrinations de la réflexion de notre hiérarchie locale...

Petit hic, le directeur de la PJJ dispose d'arguments de poids et avait donc fait le choix de ne pas faire fonctionner sur le même site de la Ferme de Champagne un CPI et un CEF. Petit tour de passe-passe régional, le CPI serait implanté à Epinay/Orge et le CEF implanté en lieu et place de CPI. Objectifs de l'opération : allouer par le biais du CEF des crédits de rénovation à la Ferme de Champagne et elle en a bien besoin, et ouvrir le 1er CEF dans des conditions optimales en bénéficiant de toute l'infrastructure de la Ferme de Champagne (centre de jour, complexe sportif...).

Quid de l'équipe du CPI qui ne souhaite pas voir son activité transférer...

Mais soyons indulgents, nous avons soi-disant échappé à une transformation du CPI en CEF. Argument qui fait écho à une équipe qui s'est déjà vue imposer la transformation d'un FAE en CPI.

Le grand chef de "chantier" M. Duvette devra rendre une décision d'ici mars 2006 (fin des travaux du bâtiment à Epinay/Orge) sur le lieu d'implantation du CEF.

Un CEF en Essonne il y aura !

Et qu'on se le dise, à l'exception de Paris, l'objectif régional d'un CEF par département est maintenu. Peu importe le prix à payer !

TOUT EST QUESTION DE PRESENTATION !

L'E.P.M. de PORCHEVILLE n'est pas une prison : il aura l'apparence d'un corps de ferme

D'après Pierre Bédier, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice « cet établissement aura l'apparence d'un corps de ferme sans mirador, ni barbelé ».

Un corps de ferme ! Pierre Bédier n'a pas précisé si les éducateurs qui travailleront seront des éleveurs et les directeurs des dresseurs !

La prison pour mineurs de Porcheville (près de Mantes-la-Jolie) dont le premier coup de pioche est prévu courant 2005, ouvrira en 2006.

Pour l'instant le maire de Porcheville, qui a indiqué ' être plutôt pour ce genre de structure », rencontre quelques difficultés :

- avec ses administrés pour lesquels il lui reste du travail à faire « pour les persuader, car s'ils aiment ce genre de prison comme tout le monde... ils préférèrent que ces établissements soient plutôt chez les autres ! »

- avec les élus du conseil municipal qui s'interrogent sur le fait « qu'une zone bloquée au POS pour l'extension d'une zone industrielle devienne disponible pour construire un établissement pénitentiaire **qui ne rapporte rien du point de vue de la taxe professionnelle !** »

Et oui, les prisons pour mineurs ne rapportent rien, elles ont même un coût financier (12/13 millions d'euros).

Le CEF LA JUBAUDIERE (Maine et Loire) ouvrira dans les dépendances du Château de la Gautrèche

Le centre fermé de la Jubaudière ouvrira en janvier 2006 et accueillera des jeunes de 13 à 16 ans. Ils seront encadrés par des éducateurs sportifs, des éducateurs spécialisés, des maîtresses de maison. En février dernier l'association du Secours catholique, gestionnaire du château de la Gautrèche a accepté l'implantation de la nouvelle structure. « J'étais en prison et vous m'avez visité... », le Secours catholique joue pleinement sa mission en appliquant cette parole de l'Evangile. « Nous assumons pleinement notre mission en prenant en charge ces jeunes en grande difficulté » précise Hervé Regnault de la Mothe, directeur de la Gautrèche.

Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que :
Dans un corps de ferme

Ou dans les dépendances d'un château

ces jeunes qu'on enferme, on les prive non seulement de leur liberté, mais on détruit aussi leur lien social, familial et affectif.